

- c) dans le cas des États-Unis,
 - (i) le territoire douanier des États-Unis, lequel comprend les cinquante États, le District de Columbia et Porto Rico,
 - (ii) les zones franches situées sur le territoire des États-Unis et à Porto Rico, et
 - (iii) les régions s'étendant au delà des eaux territoriales des Etats-Unis conformément au droit international et àla législation intérieure des États-Unis, régions l'égard des à desquelles États-Unis sont habilités à exercer des droits pour ce qui concerne les fonds marins et leur sous-sol ainsi que leurs ressources naturelles.